



TOULOUSE 31

PARTICULIERS, BANQUE PRIVÉE

Vos tarifs au quotidien

**Principales conditions tarifaires
En vigueur au 1^{er} juillet 2026**

Tarifs en euro TTC lorsque la TVA est applicable



Extrait standard des tarifs*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) Crédit Agricole en Ligne	GRATUIT Hors coût du fournisseur d'accès Internet
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS Alerte essentielle : solde débiteur	0,80 €/MOIS soit, pour information 9,60 €/AN
Tenue de compte	2 €/MOIS soit, pour information 24 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) Visa Classic ou Mastercard Standard	50,90 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) Visa Classic ou Mastercard Standard	50,90 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) L'autre carte	23,50 €/AN
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,20 €/RETRAIT À PARTIR DU 3ÈME RETRAIT/MOIS
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement SécuriCOMPTE PLUS ¹	24 €/AN/COMPTE
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) <ul style="list-style-type: none">• En agence• Par Internet	5,30 €/VIREMENT GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Commission d'intervention <ul style="list-style-type: none">• Par opération• Plafond journalier• Plafond mensuel	8 € 8 € 80 €

* Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard de tarifs.

¹ Votre assurance permet aussi de vous indemniser en cas de sommes débitées frauduleusement sur votre Compte Bancaire et non remboursées par votre Caisse régionale au titre de ses obligations légales, relatives à la fraude aux moyens de paiement, résultant des exigences du code monétaire et financier (voir détail à la notice d'assurance).

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs P.2

Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte P.5

Ouverture, Transformation, Clôture
Relevés de compte
Tenue de compte
Services en agence
Frais de recherche de documents
Le change

Banque à distance P.8

Abonnement à des services de banque à distance
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou sur la gestion du compte par SMS

Vos moyens et opérations de paiement P.9










Cartes
Virements
Prélèvements SEPA / TIP SEPA
Chèques

Offres groupées de services P.15

Offre Prestige
Offre Premium
Offre Essentiel
Offre Eko
Offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : le Compte à Composer Module Budget Protégé
Offres qui ne sont plus commercialisées

Irrégularités et Incidents P.26

Commission d'intervention
Opérations particulières
Incidents de paiement

	Découverts et Crédits	P.28
	Découverts Crédits à la consommation Crédits immobiliers	
	Épargne et Placements financiers	P.31
	Épargne bancaire Placements financiers	
	Offres pour les jeunes	P.35
	Majeurs protégés	P.37
	Opérations à l'étranger	P.38
	Tenue et suivi de compte Flux internationaux Autres opérations Autres frais associés aux opérations internationales Chèque	
	Assurances et Prévoyance	P.39
	Assurance pour vous et vos proches Assurance pour vos biens Assurance pour vous protéger au quotidien Assurance Emprunteur Assurance de la Banque au Quotidien	
	Succession	P.41
	Autres services	P.42
	Protection des particuliers Magazines	
	Résoudre un litige	P.47

Cette plaquette tarifaire comprend les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt, ainsi que les principales conditions tarifaires applicables aux autres opérations, produits ou services. Toute l'équipe de votre agence est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences ou sur notre site Internet www.ca-toulouse31.fr (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).



Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

Ouverture, Transformation, Clôture

Ouverture de compte ▲ ●	GRATUIT
Ouverture de compte de campagne électorale	500 € PAR COMPTE
Clôture de compte ▲ ●	GRATUIT
Frais de désolidarisation de compte joint ¹	45 €
Transfert de compte dans une autre agence Crédit Agricole	GRATUIT
Transformation de compte individuel en compte joint (hors couple ²)	30 €
Mise en place d'une procuration mandataire non client	30 €
Changement d'adresse ▲ ●	GRATUIT
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT
Services bancaires de base (fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier) mentionnés par le symbole ▲	GRATUIT
Commission annuelle de suivi rémunérant la gestion administrative de situations particulières Client n'ayant pas procédé à son auto-certification fiscale (malgré courrier de relance adressé et e-courrier)	20 €
Défaut d'actualisation du dossier client Client n'ayant pas fourni les documents et informations permettant de mettre en conformité le dossier client avec les exigences réglementaires (malgré courrier de relance adressé et e-courrier)	20 €



Bon à savoir !

▲ **Services bancaires de base** : Ces services comprennent : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA classique ou instantané, (ces derniers pouvant être réalisés aux guichets ou à distance), des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse.

¹ Pour les crédits, cf page 30. Le compte prélevé est le compte désolidarisé.

² Cette tarification n'est pas applicable au couple pacsé, marié ou en concubinage.

● Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier.

Relevés de compte

	Papier	e.relevé ¹
Relevé quotidien	17,40 €/MOIS	8,70 €/MOIS
Relevé mensuel ▲ ●	GRATUIT	GRATUIT
Relevé par quinzaine (2 par mois)	1,55 €/MOIS	0,77 €/MOIS
Relevé décadaire (3 par mois)	3,25 €/MOIS	1,55 €/MOIS
Réédition d'un relevé de compte	8,30 €/RELEVÉ	8,30 €/RELEVÉ
Relevé annuel des frais	GRATUIT	GRATUIT
Relevé global des avoirs (épargne/crédit)	11 €/TRIMESTRE 16,50 €/SEMESTRE OU 22 €/ANNÉE	
Relevé de frais sur instruments financiers	GRATUIT	GRATUIT
Relevé Impôt Fortune Immobilière	58,90 €	
Relevé mensuel et une enveloppe par compte	1,60 €	GRATUIT

Tenue de compte

Frais de tenue de compte ▲ ●	2 €/MOIS soit 24 €/AN
Frais de tenue de compte Société Civile Immobilière	3,10 €/MOIS
Frais de gestion de compte inactif ² ▲ ●	30 €/AN MAXIMUM
Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire ▲ ●	GRATUIT

Services en agence

Versement d'espèces ▲ ●	GRATUIT
Remise de chèque(s) ▲ ●	GRATUIT
Retrait d'espèces de dépannage ³ Dans l'agence teneur de compte (ou une autre agence de la Caisse régionale Toulouse 31) Chaque retrait est plafonné à 1 000 €	8 €/RETRAIT
Commande de monnaie ⁴	5 €/OPERATION
Mise à disposition d'espèces dans une agence d'une autre Caisse régionale du Crédit Agricole	31 €
Frais de location de coffre-fort ⁵ Taille 10, 15, 20, 25, 30 ou 60 cm	A PARTIR DE 166 €/COFFRE/AN NOUS CONSULTER

Frais de recherche de document⁶

Demande de réédition de document	16,70 €
Demande de réédition multiple ou demande de recherche complexe	Sur devis
Frais de photocopie	1,60 €/PHOTOCOPIE
Echelle d'intérêts	12,80 €/DOCUMENT

¹ Les e.relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par Internet «Crédit Agricole en Ligne», à la rubrique e-Documents.

² Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

³ Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole Toulouse 31, d'une carte de retrait d'espèces en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de Caisse régionale du Crédit Agricole Toulouse 31 (carte retrait minute).

⁴ Préparation de commande spécifique, à la demande du client, de pièces et de billets.

⁵ La tarification varie selon la taille et la garantie du contenu, voir conditions en agence.

⁶ Document hors relevé de compte, imprimé fiscal unique et chèque.

Le Change

	Taux de Change (disponible en agence)	Commissions (fixe par transaction)	
		Commission de Cession inférieur à 100 €	Frais Transaction inférieure à 160 €
Vente de devises (billets) par la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31	Cours de vente	-	8 €
Achat de devises (billets) par la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31	Cours d'achat	4,05 €	8 €

Vente de devises (billets) par la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31, en délivrance immédiate (pack devises) : **5,55 € par transaction.**



Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance

(Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

Internet

Service de banque à distance par Internet

Crédit Agricole en Ligne Vision

Service de banque à distance par Internet comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique

GRATUIT

Service de banque à distance par Internet ▲ ●

Crédit Agricole en Ligne Action

Services inclus dans Crédit Agricole en Ligne Vision + virements externes SEPA

GRATUIT

Service de banque à distance par Internet - service de bourse en ligne (Crédit Agricole En Ligne Action Bourse)

Invest Store Initial

Invest Store Intégral

- À partir de 12 ordres par an
- Moins de 12 ordres par an

Les frais d'utilisation applicables aux ordres de bourse en France figurent en page 31, rubrique placements financiers

GRATUIT

GRATUIT
96 €/AN

Service d'agrégation de comptes¹

Informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques

GRATUIT

Les services de banque à distance par Internet sont accessibles depuis :

- Notre site internet www.ca-toulouse31.fr

- Nos applications mobiles

TÉLÉCHARGEMENT ET ACCÈS GRATUITS

- Ma Banque

- Envoyer de l'argent avec Wero²

GRATUIT

- Paiement Mobile dédié aux paiements sécurisés en magasin³

Rédition de code CAEL

5,90 € EN AGENCE /GRATUIT EN SELFCARE

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail, ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail

(souscrit avant le 14 octobre 2013)

Mini-relevés	0,33 €/SMS
Abonnement temps réel de gestion uniquement par SMS	2,29 €/MOIS
Alerte temps réel de gestion	0,33 €/SMS
Abonnement achat vente à distance	2,29 €/MOIS
Alerte SMS achat vente à distance	0,33 €/SMS

¹ Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque.

² Offre réservée aux titulaires majeurs d'un compte de dépôt particulier ouvert dans une Caisse régionale du Crédit Agricole et d'un accès au service de banque à distance par Internet. L'utilisation du service Wero nécessite l'acceptation des Conditions générales d'utilisation Ma Banque, un enrôlement au service Wero, la détention d'un smartphone compatible et un numéro de téléphone ou une adresse e-mail fiabilisé. Il permet de réaliser des virements instantanés SEPA entre particuliers dans la limite de 500€ par envoi d'argent et des plafonds de l'utilisateur fixés dans sa Convention de compte. Le bénéficiaire doit être enregistré dans l'annuaire Wero.

³ Paiement Mobile : Téléchargement et accès gratuits de l'application Paiement Mobile, hors coût de communication selon opérateur. L'utilisation de l'application nécessite la détention d'une carte Crédit Agricole éligible, d'un abonnement au service Crédit Agricole En Ligne et la détention d'un smartphone compatible avec accès à internet.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail

(souscrit à partir du 14 octobre 2013)

Alerte écopage (mensuelle)	0,35 €/MOIS
Alerte temps réel de gestion uniquement par SMS	0,80 €/MOIS
Alerte achat à distance	0,80 €/MOIS
Alerte solde disponible (hebdomadaire)	0,35 €/MOIS
Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur	0,80 €/MOIS
Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	0,35 €/MOIS
Alerte souplesse du découvert (mensuelle)	0,35 €/ALERTE
Mini-relevés (hebdomadaire)	0,83 €/ALERTE

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou sur la gestion du compte par SMS

Alerte solde débiteur et rejet d'opérations	GRATUIT
---	---------



Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

Carte de paiement et de retrait)))

CATÉGORIES DE CARTE

	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - L'autre carte ▲ ●	23,50 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) - Maestro/Mastercard à autorisation systématique - Mastercard Eko	44 €/AN 39,50 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale) - Mastercard Standard* ¹ , Visa Classic* ¹ - Gold Mastercard* ¹ , Visa Premier* ¹ - Gold Mastercard à empreinte biométrique - World Elite Mastercard*, Visa Infinite* - World Elite Mastercard à empreinte biométrique	50,90 €/AN 142 €/AN	50,90 €/AN 142 €/AN 165 €/AN 345 €/AN 360 €/AN

Carte de paiement

Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique, cotisation carte)

Débit immédiat

2 €/AN

* Existe en version sociétaire

¹ Existe à autorisation systématique et à débit immédiat

Cotisation carte (suite)

Carte de crédit associée à un crédit renouvelable

	Paiement comptant à Débit immédiat	Paiement comptant à Débit différé
Mastercard Cartwin ¹)))	50,90 €/AN	50,90 €/AN
Gold Mastercard Cartwin ¹)))	142 €/AN	142 €/AN
Visa Cartwin ¹)))	50,90 €/AN	Non commercialisée
Visa Premier Cartwin ¹)))	142 €/AN	Non commercialisée

Carte de retrait

Carte Libre Service Agence ² ▲ ● et Carte Libre Service Bancaire	GRATUIT
Carte Libre Service Agence et Carte Libre Service Bancaire inactive depuis plus de 9 mois	12€/AN

Cartes qui ne sont plus commercialisées

Visa Cartwin - paiement comptant à Débit différé	50,90 €/AN
Visa Premier Cartwin - paiement comptant à Débit différé	142 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : MasterCard Globe Trotter	4,24 €/MOIS
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) Maestro	44 €/AN



Bon à savoir !

Le logo))) indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact.



Pour toute souscription de 2 cartes de paiement hors formule sur un même compte, réduction de 50% sur la cotisation de la carte hors formule la moins chère (hors MasterCard Globe Trotter).

Pour toute souscription d'une formule du quotidien Essentiel, Premium ou Prestige et d'une deuxième carte hors formule sur un même compte, seule la carte hors formule (et non la carte de la formule) pourra bénéficier de l'offre 50% et uniquement si elle est de gamme identique ou inférieure à la carte incluse dans la formule (hors MasterCard Globe Trotter).

¹ Les cartes Cartwin sont des cartes associées à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elles portent la mention « Carte de CREDIT » au recto. Le client peut choisir si ses opérations sont débitées au comptant ou à crédit directement imputées sur le crédit renouvelable auquel la carte est rattachée. Les retraits au comptant sont toujours débités immédiatement sur le compte associé. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client. Carte à débit immédiat : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client au jour le jour. La carte Cartwin porte en sus la mention « DEBIT ». Carte à débit différé (pour la Mastercard Cartwin et la Gold Mastercard Cartwin uniquement) : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

² Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre Caisse Régionale Toulouse 31.

Paielement par carte ¹

Paielement par carte en euro ² dans un pays de l'Espace Economique Europeen (EEE) **GRATUIT**

Paielement par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Europeen (EEE)

- Frais fixes **GRATUIT**
- Frais variables **2,03 % DU MONTANT DE L'OPERATION**
- Frais de conversion monetaire ³

Autres paielements par carte ⁴

- Frais fixes **GRATUIT**
- Frais variables **2,25 % DU MONTANT DE L'OPERATION**
- Frais de change eventuels

N.B : Le paielement mobile sans contact en magasin beneficia des memes tarifcations que les paielements par carte.

Retrait d'espèces par carte ¹

Retrait d'espèces par carte en euro ² dans un pays de l'Espace Economique Europeen (EEE) (y compris les retraits par carte en euro dans la zone euro)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets

	du Crédit Agricole	d'une autre banque
L'autre carte	GRATUIT ▲ ●	1,20 €/RETRAIT DÈS LE 1^{ER} RETRAIT
Mastercard à autorisation systématique	GRATUIT	1,20 €/RETRAIT À PARTIR DU 3^{ÈME} RETRAIT/MOIS
Maestro	GRATUIT	1,20 €/RETRAIT À PARTIR DU 3^{ÈME} RETRAIT/MOIS
Mastercard Eko	GRATUIT	1,20 €/RETRAIT A PARTIR DU 26^{ÈME} RETRAIT/AN
Mastercard Globe Trotter	GRATUIT	1,20 €/RETRAIT A PARTIR DU 3^{ÈME} RETRAIT/MOIS
- Mastercard Standard ou Visa Classic - Mastercard Cartwin - Visa Cartwin	GRATUIT	1,20 €/RETRAIT À PARTIR DU 3^{ÈME} RETRAIT/MOIS
- Gold Mastercard - Gold Mastercard à empreinte biométrique - Visa Premier - Gold Mastercard Cartwin - Visa Premier Cartwin - World Elite Mastercard - World Elite Mastercard à empreinte biométrique - Visa Infinite	GRATUIT	GRATUIT

Retrait d'espèces par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Europeen (EEE)

- Frais fixes **GRATUIT**
- Frais variables **2,03 % DU MONTANT DE L'OPERATION**
- Frais de conversion monetaire ³

Autres retraits d'espèces par carte ⁴

- Frais fixes **2 €/RETRAIT**
- Frais variables **2,25 % DU MONTANT DE L'OPERATION**
- Frais de change eventuels

¹ Hors frais appliqués par la banque étrangère.

² Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021).

³ L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : www.ca-toulouse31.fr.

⁴ Opérations de paielement hors champ d'application du règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021.

Autres services par carte

Envoi de la carte à l'étranger à la demande du client (frais d'envoi inclus)	36 €
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client (frais d'envoi inclus)	GRATUIT
Rédition de carte en urgence	14,90 €
Rédition du code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)	15 €
Remplacement carte avant date échéance (hors opposition)	15 €
Modification des plafonds d'utilisation à la demande du titulaire de la carte	
- en agence ou via SOS Carte	15 €
- sur l'application Ma Banque	GRATUIT
Frais d'opposition de la carte par le titulaire	GRATUIT
Capture en cas de refus de restitution carte après notification	63 €
Verrouillage temporaire de la carte (carte égarée)	GRATUIT sur les interfaces digitales et agences
Facturation des cartes envoyées retournées NPAI	8 €

Virements

Virement SEPA¹

Opération libellée en euro à destination et en provenance de la zone d'un prestataire de services de paiement situé dans un pays de la zone SEPA. Les virements SEPA peuvent être classiques ou instantanés².

Emission d'un virement SEPA classique ou instantané ▲ ●

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL	Internet	Agence
Frais par virement occasionnel		
• Vers un compte détenu au sein de la Caisse Régionale	GRATUIT	
• Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse Régionale	GRATUIT	
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	5,30 €
VIREMENT SEPA PERMANENT	Internet	Agence
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	7,50 €
Frais par virement permanent		
• Vers un compte détenu au Crédit Agricole	GRATUIT	
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	
Réception d'un virement SEPA classique ou instantané ▲ ●		GRATUIT
Modification d'un virement SEPA classique permanent	GRATUIT	5,90 €
Demande de rappel de virement SEPA classique ou instantané à l'initiative du donneur d'ordre	-	67 €

¹ Pays de la zone SEPA (cf. carte en p. 46) :

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre (partie grecque), Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède.
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.
- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.
- Principauté de Monaco, Saint Marin, Ile de Jersey, Ile de Guernesey, Ile de Man, le Vatican et Andorre.
- Royaume-Uni.
- Albanie, Moldavie, Montenegro, Macédoine du nord et la Serbie.
- Cette liste est susceptible d'évoluer.

² Le virement SEPA classique est exécuté dans un délai de 1 à 3 jours ouvrables. Le virement SEPA instantané est exécuté immédiatement, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Emission d'un virement Instantané SEPA (suite)

Via WERO ¹ (Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque)	
Frais par virement occasionnel	GRATUIT
Réception d'un virement SEPA ▲ ●	GRATUIT
Réception d'un virement Instantané SEPA ▲ ●	GRATUIT

Virement non SEPA

Opération libellée en devises ou en euro hors SEPA

Les opérations en devises supportent des commissions de change de 0,05%, avec un montant minimum de 15,50 €. Pour tout virement en devises effectué au sein de l'EEE (Cf. carte page 46), les frais sont partagés entre le donneur d'ordre qui supporte les frais d'émission facturés par sa banque et le bénéficiaire qui supporte les frais de réception facturés par sa banque.

Émission d'un virement non SEPA (en agence uniquement)

EMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA OCCASIONNEL	
Frais par virement non SEPA occasionnel <ul style="list-style-type: none">Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse RégionaleVers un compte d'une autre banque	26,80 €
EMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA PERMANENT	
Frais de mise en place d'un virement non SEPA permanent	5,75 €/OPÉRATION
Frais par virement non SEPA permanent <ul style="list-style-type: none">Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse RégionaleVers un compte d'une autre banque	26,80 €
Réception d'un virement non SEPA ▲ ● <ul style="list-style-type: none">Frais par virement	21 €/VIREMENT

Émission d'un virement non SEPA (en ligne)

EMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA OCCASIONNEL	EN DEVICES	EN EUROS
<ul style="list-style-type: none">Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse RégionaleVers un compte d'une autre banque	15 €/VIREMENT	22 €/VIREMENT

¹ Offre réservée aux titulaires majeurs d'un compte de dépôt particulier ouvert dans une Caisse régionale du Crédit Agricole et d'un accès au service de banque à distance par Internet. L'utilisation du service Wero nécessite l'acceptation des Conditions générales d'utilisation Ma Banque, un enrôlement au service Wero, la détention d'un smartphone compatible et un numéro de téléphone ou une adresse e-mail fiabilisé. Il permet de réaliser des virements instantanés SEPA entre particuliers dans la limite de 500 € par envoi d'argent et des plafonds de l'utilisateur fixés dans sa Convention de compte. Le bénéficiaire doit être enregistré dans l'annuaire Wero.

Prélèvements SEPA/TIP SEPA

Révocation et opposition de prélèvement SEPA	GRATUIT
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲ ●	GRATUIT
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲ ●	GRATUIT
Information premier prélèvement SEPA	GRATUIT
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ▲ ●	GRATUIT

Chèques

Paiement d'un chèque	GRATUIT
Remise de chèque(s) sur le compte ▲ ●	GRATUIT
Date de valeur chèque remis à l'encaissement à compter de son inscription sur le compte	J+1
Délivrance d'un chéquier	GRATUIT
Chéquier remis en agence	GRATUIT
Destruction chéquier non récupéré 2 mois après la réception de l'information de mise à disposition par mail ou SMS selon le mode choisi	8 €/CHEQUIER
Frais d'envoi de chéquier :	
• en recommandé AR à la demande du client	7,70 €
• en pli simple à la demande du client	1,40 €
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	21 €/CHEQUE
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	21 €/CHEQUIER
Frais d'émission d'un chèque de banque ▲ ¹	18 €
Copie de chèque	16,50 €/CHEQUE

¹ Dans la limite de 2 formules de chèques de banque par mois pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base.



Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément

Cotisation à une offre groupée de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvertes par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. A défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées. Les offres Premium et Essentiel ont des cotisations spécifiques pour les clients âgés entre 18-25 ans (inclus) et 26-30 ans (inclus). Cf. pages 35 et 36.

Offre Prestige

Gestion du compte

Tenue de compte

Remplacement carte avant la date d'échéance (hors opposition)

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel*

Commission d'intervention

Commission d'intervention¹

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) « World Elite Mastercard » ou « Visa Infinite » (cotisation carte)

Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique, cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client*

Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée*

Emission et réception d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent, classique ou instantané, en ligne)*

Frais par paiement d'un prélèvement non SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA*²

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA*

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque

Retrait d'espèces par carte³

Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel*

35 €/MOIS
DONT 6,70 €
CORRESPONDANT
AUX COTISATIONS
D'ASSURANCE HORS
REMISE OFFRE
GROUPEE

¹ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

² Sauf gratuité imposée par la loi.

³ Au moyen de la carte incluse dans l'offre hors frais appliqués par la banque étrangère.

*Ce service est gratuit indépendamment de toute souscription à une offre groupée de services (selon carte détenue concernant les retraits d'espèces, cf. p11).

Offre Prestige (suite)

Retrait d'espèces en euro¹ dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement*

Retrait d'espèces en euro¹ hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE) ou en devises, dans ou hors pays de l'EEE, à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèce de dépannage dans les agences de la Caisse régionale²

Paiement par carte³

En euro¹ hors pays de l'EEE ou en devises, dans ou hors pays de l'EEE

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium⁴

Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : SécuriWEB Premium

Merci pour l'info Prestige (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourinfo.fr
- Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)

Mon Sécuricoffre+ 50Go

35 €/MOIS
DONT 6,70€
CORRESPONDANT
AUX COTISATIONS
D'ASSURANCE
HORS REMISE
OFFRE GROUPEE

Offre Premium

Gestion du compte

Tenue de compte

Remplacement carte avant la date d'échéance (hors opposition)

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel*

Commission d'intervention

Commission d'intervention⁵ : 3/an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Gold Mastercard » ou « Visa Premier » (cotisation carte)

Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique, cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client*

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée*

Emission et réception d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent, classique ou instantané, en ligne)*

16 €/MOIS
DONT 6,70 €
CORRESPONDANT
AUX COTISATIONS
D'ASSURANCE
HORS REMISE
OFFRE GROUPEE

¹ Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021).

² Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole d'une carte de retrait d'espèce en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole.

³ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

⁴ Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

⁵ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

*Ce service est gratuit indépendamment de toute souscription à une offre groupée de services (selon carte détenue concernant les retraits d'espèces, cf. p11).

Offre Premium (suite)

Emission et réception d'un virement non SEPA : 10 virements/an¹

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA*

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA en ligne*²

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA*

Frais d'envoi de chèque en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : 3/an

Retrait d'espèces par carte³

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel*

Retrait d'espèces de dépannage⁵ dans les agences de la Caisse régionale

Retrait d'espèces en euro⁴ dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement*

Retrait d'espèces en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits/an

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus) sont inclus dans l'offre Premium de manière illimitée les frais suivants : retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement.

Paiement par carte³

En euro⁴ dans un pays de l'EEE*

En devises dans ou hors pays de l'EEE : 10 paiements / an⁶

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus) sont inclus dans l'offre Premium de manière illimitée les frais suivants : paiements par carte en devises dans ou hors de l'EEE.

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Premium⁷

Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : SécuriWEB Premium

Merci pour l'info Premium (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique

Mon Sécuricoffre+ 5Go

¹ Au delà des 10 virements inclus, se référer à la page 13 pour la tarification des virements non SEPA.

² Sauf gratuité imposée par la loi.

³ Au moyen de la carte incluse dans l'offre hors frais appliqués par la banque étrangère.

⁴ Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021).

⁵ Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole d'une carte de retrait d'espèce en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole.

⁶ Au delà des 10 paiements par carte inclus, se référer à la page 11 pour la tarification des paiements par carte en devises dans ou hors pays de l'EEE.

⁷ Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

*Ce service est gratuit indépendamment de toute souscription à une offre groupée de services (selon carte détenue concernant les retraits d'espèces, cf. p11).

16 €/MOIS
DONT 6,70 €
CORRESPONDANT
AUX COTISATIONS
D'ASSURANCE HORS
REMISE OFFRE
GROUPEE

Offre Essentiel

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel*

Commission d'intervention

Commission d'intervention¹ : 1 / an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Mastercard Standard » ou « Visa Classic » (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client*

Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique, cotisation carte)

Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée*

Émission et réception d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent, classique ou instantané, en ligne)*

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA en ligne²

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA*

Frais d'envoi de chèque en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : 1 / an

Retrait d'espèces par carte³

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel*

Retrait d'espèces en euro⁴ dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement*

Retrait d'espèces en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèce de dépannage dans les agences de la Caisse régionale⁵

10 €/MOIS
DONT 2 €
CORRESPONDANT
AUX COTISATIONS
D'ASSURANCE HORS
REMISE OFFRE
GROUPEE

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Essentiel de manière illimitée les frais suivants : Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE³ à un distributeur automatique d'un autre établissement.

¹ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

² Sauf gratuité imposée par la loi.

³ Au moyen de la carte incluse dans l'offre hors frais appliqués par la banque étrangère.

⁴ Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021).

⁵ Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole d'une carte de retrait d'espèce en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole.

* Ce service est gratuit indépendamment de toute souscription à une offre groupée de services (selon carte détenue concernant les retraits d'espèces, cf. p11).

Paiement par carte¹

En euro² dans un pays de l'EEE*

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Essentiel de manière illimitée les frais suivants : paiement par carte en devises dans ou hors pays de l'EEE.

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Plus³

Merci pour l'info

- Accès au service de renseignements Allô Expert Merci pour l'info : 2 demandes / an
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique

Mon Sécuricoffre+ 5Go

10 €/MOIS
DONT 2 €
CORRESPONDANT AUX
COTISATIONS D'ASSU-
RANCE HORS REMISE
OFFRE GROUPEE

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre hors frais appliqués par la banque étrangère.

² Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021).

³ Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

* Ce service est gratuit indépendamment de toute souscription à une offre groupée de services selon carte détenue, cf. p11.

Offre Eko

(Nouvelle offre commercialisée à compter du 29/04/2026 - Offre uniquement souscriptible pour les nouveaux clients et les clients non détenteurs d'une offre groupée de services jusqu'à septembre 2026)

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virements externes

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la gestion du compte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiements

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique, cotisation carte). Facturation de 5€/mois en cas de non usage de la carte virtuelle sur 30 jours consécutifs.

Emission d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent, classique ou instantané, en ligne)

Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Retrait d'espèces par carte¹

En euro² dans un pays de l'EEE

Moyens et opérations de paiement avec la carte de débit physique en option

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) « Eko Mastercard »

Paiement en euro² dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)*.

Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel* et de la Banque Chalus

Retraits d'espèces en euro dans la zone euro ET en euro² ou en devises dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 3 retraits/mois

GRATUIT

**EN OPTION :1€/MOIS
(cotisation carte)**

**1€/RETRAIT
À PARTIR DU 4ÈME
RETRAIT/MOIS**

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre hors frais applicable par la banque étrangère.

² Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021).

*Ce service est gratuit indépendamment de toute souscription à une offre groupée de services (selon carte détenue concernant les retraits d'espèces, cf. p11).

Assurance de la banque au quotidien (en option)

Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus en option à 1€/mois

EN OPTION :
1€/MOIS



Bon à savoir !

L'offre Eko n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients Eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.

En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients Eko se voient appliquer un forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et des frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients eko est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : **22 €/chèque**
- Montant du chèque supérieur à 50 € : **42 €/chèque**

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre eko sera résiliée, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard Eko, de souscription d'une carte complémentaire et de souscription d'une autorisation de découvert. En cas de résiliation de l'offre Eko, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : Le Compte à Composer Module Budget Protégé¹

LE SOCLE

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en ligne Action

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Information premier prélèvement SEPA

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail :

- alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

MODULE BUDGET PROTÉGÉ

Ouverture et clôture de compte

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : « L'autre carte »

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte solde disponible (1 fois/semaine)

Exonération pour l'ensemble des frais suivants :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

2 chèques de banque par mois

Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)

Un changement d'adresse (1 fois / an)

Versement d'espèces en agence

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque

1 €/MOIS

¹ En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

Offres qui ne sont plus commercialisées

Offre Eko by CA (plus commercialisée depuis le 29 avril 2026)

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Action*

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte ou sur la gestion du compte par SMS :

- alerte si solde du compte inférieur à 20 €
- alerte solde débiteur et rejet d'opérations
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
- alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeurs Crédit Agricole

E-relevé mensuel*

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) « Mastercard Eko » (cotisation carte)

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée*

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Délivrance d'un chéquier (sur demande)*

Retrait d'espèces par carte¹

Retrait d'espèces en euro² à un distributeur automatique du Crédit Agricole*

Retrait d'espèces en euro² dans la zone euro ET en euros² ou en devises dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 25 retraits / an*

Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits / an

2 €/MOIS



Bon à savoir !

L'offre Eko by CA n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients Eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision. En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients Eko se voient appliquer un forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et des frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients Eko est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : **22 €/chèque**
- Montant du chèque supérieur à 50 € : **42 €/chèque**

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Eko by CA sera résiliée, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard Eko by CA, de souscription d'une carte complémentaire et de souscription d'une autorisation de découvert. En cas de résiliation de l'offre Eko by CA, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre hors frais applicable par la banque étrangère.

² Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021).

*Ce service est gratuit indépendamment de toute souscription à une offre groupée de services (selon carte détenue concernant les retraits d'espèces, cf. p11). **23**

Offres qui ne sont plus commercialisées (suite)

Le Compte à Composer

LE SOCLE	
Tenue de compte	2,99 €/MOIS
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Action.	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail : <ul style="list-style-type: none"> • alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement 	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit jusqu'au 31/12/2016

	Découvert	Prix
<ul style="list-style-type: none"> • Assurance SécuriCOMPTE Découvert • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte souplesse du découvert (mensuelle) • Ristourne des intérêts débiteurs¹ 	De 1 à 300 €	1,80 €/MOIS
	De 301 € à 800 €	2,95 €/MOIS
	De 801 à 1200 €	4,25 €/MOIS
	De 1201 à 2000 €	5,20 €/MOIS
	2001 € et +	6,70 €/MOIS

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit depuis le 01/01/2017

	Découvert	Prix
<ul style="list-style-type: none"> • Assurance SécuriCOMPTE Découvert • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte souplesse du découvert (mensuelle) • Ristourne des intérêts débiteurs² 	De 1 à 500 €	2,95 €/MOIS
	De 501 € à 1000 €	4,25 €/MOIS
	De 1001 à 2000 €	5,20 €/MOIS
	2001 € et +	6,70 €/MOIS

MODULE COMPTE SÉCURISÉ

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Assurance SécuriCOMPTE Plus ³ SécuriCOMPTE Premium	3,90 €/MOIS PREMIUM 5,90 €/MOIS
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Retrait d'espèces de dépannage	
Commande de carte en urgence	
Rédition code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)	

¹ Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €, 25 €) selon la tranche choisie.

² Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €) selon la tranche choisie.

³ Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

MODULE SUIVI @SSURÉ

Assurance SécuriWEB
SécuriWEB Premium

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail :

- alerte achat à distance
- mini relevés (hebdomadaire)
- alerte temps réel de gestion

**4 €/MOIS
PREMIUM
4,90 €/MOIS**

Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable au Compte à Composer :

Pour toute souscription du Compte à Composer (socle + modules), le client bénéficie d'une dégressivité tarifaire dont les modalités sont les suivantes :

Dégressivité Tarifaire

-5 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 4,27 € ET 5,29 €
-10 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 5,30 € ET 7,28 €
-15 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 7,29 € ET 9,35 €
-20 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	ÉGAL À 9,36 € ET PLUS

EN + : Les Options bénéficient automatiquement du niveau de dégressivité tarifaire atteint au titre de l'équipement socle + modules.

Avantage Tarifaire Supplémentaire

Pour les 18-25 ans inclus	-50 % DE RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE
---------------------------	--

Les comptes Services

CSCA PRELUDE	3 €/MOIS
CSCA TANDEM, SERENITE, INITIAL, INITIAL ANCIEN ET EURO INITIAL	5,20 €/MOIS
CSCA BIENVENUE	6,50 €/MOIS
CSCA SOUPLE, SERENITE, OPTIMUM SANS OC, SERENITE BIENVENUE	9,50 €/MOIS
CSCA OPTIMUM, OPTIMAL	10,90 €/MOIS
CSCA INITIAL SERENITE, SERENITE BIENVENUE ET OPTIMUM SANS OC	105 €/AN
CSCA INITIAL ET INITIAL ANCIEN	64 €/AN
CSCA OPTIMUM	120 €/AN



Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Commission d'intervention

(Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

• Plafond par opération	8 €
• Plafond journalier	8 €
• Plafond mensuel	80 €

Montant pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base ainsi que pour la clientèle en situation de fragilité financière ayant souscrit l'offre spécifique «Budget Protégé»

• Plafond par opération ¹	4 €
• Plafond journalier	4 €
• Plafond mensuel ¹	20 €



Bon à savoir !

Pour les paiements par carte dont le montant est inférieur à 10 € et réalisés lorsque le compte se trouve en situation de découvert non autorisé ou au-delà du découvert autorisé, il n'y a pas de facturation de commission d'intervention.

Opérations Particulières

Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse)	20 €
Frais par saisie-attribution ou conservatoire	100 €
Frais de mise en place de paiement direct de pension alimentaire	100 €
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10% DU MONTANT DÛ AU TRÉSOR PUBLIC ²
Mesure exécutoire sur compte avec un solde débiteur	18,60 €
Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire	29 €/CHÈQUE

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	14,70 €
En cas d'interdiction bancaire :	
• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	15 €
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	14,60 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ³	
• Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € (Frais non prélevés en cas de nouveau(x) rejet(s) du même chèque dans les 30 jours suivant le premier rejet)	30 €/CHÈQUE
• Montant du chèque supérieur à 50 € (Frais non prélevés en cas de nouveau(x) rejet(s) du même chèque dans les 30 jours suivant le premier rejet)	50 €/CHÈQUE

¹ Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du code monétaire et financier.

² Dans la limite d'un plafond de 100 euros

³ Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'injonction et s'il y a lieu la commission d'intervention.

Incidents de paiement (suite)

Frais par ordre de paiement rejeté pour défaut de provision¹

- Si paiement < 20 € **Montant du paiement**
- Si paiement ≥ 20 € **20 €**

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

GRATUIT

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision¹

- Si l'opération < 20 € **Montant de l'opération**
- Si l'opération ≥ 20 € **20 €**

Frais de rejet de prélèvement pour un motif autre qu'un défaut de provision

(Frais intégrant s'il y a lieu la commission d'intervention et la notification) **20 €**

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision¹

- Si l'opération < 20 € **Montant de l'opération**
- Si l'opération ≥ 20 € **20 €**

Frais par virement rejeté pour un autre motif que défaut de provision

(Frais intégrant la commission d'intervention et la notification) **20 €**

Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision¹

- Si l'opération < 20 € **Montant de l'opération**
- Si l'opération ≥ 20 € **20 €**

Plafond de frais d'incidents applicable aux clients identifiés comme éligibles à l'« Offre spécifique clients fragiles » au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier, pour les frais suivants :

- Les commissions d'intervention
 - Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
 - Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
 - Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
 - Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
 - Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
 - Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
 - Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
 - Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque
- 25 €/MOIS**

¹ Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.



Découverts et Crédits¹

Pour les offres de découvert et de crédit destinées aux jeunes, reportez-vous à la rubrique « Les offres pour les jeunes ».

Découvert

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement)

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
----------------------	----------------

Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÈGLEMENTAIRE
--	-------------------------------

Autorisation de découvert remboursable dans un délai d'un mois

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
----------------------	----------------

Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÈGLEMENTAIRE
--	-------------------------------

Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
--	-------------------------------

Frais de dossier, de mise en place ou de renouvellement	GRATUIT
---	---------

Assurance facultative en couverture du découvert SécuriTRESORERIE ²	SELON LE MONTANT DU DÉCOUVERT
---	-------------------------------

Autorisation de découvert remboursable dans un délai supérieur à un mois et égal ou inférieur à 3 mois

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
----------------------	----------------

Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÈGLEMENTAIRE
--	-------------------------------

Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
--	-------------------------------

Frais de dossier, de mise en place ou de renouvellement	GRATUIT
---	---------

Assurance facultative en couverture du découvert SécuriTRESORERIE ²	SELON LE MONTANT DU DÉCOUVERT
---	-------------------------------

Autorisation de découvert remboursable dans un délai supérieur à 3 mois

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
----------------------	----------------

Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
--	-------------------------------

Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÈGLEMENTAIRE
--	-------------------------------

¹ Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.

² Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 40.

Autorisation de découvert remboursable dans un délai supérieur à 3 mois (suite)

Frais de dossier, de mise en place ou de renouvellement **GRATUIT**

Lettre d'Information annuelle sur le capital restant dû **GRATUIT**

Assurance Emprunteur facultative en couverture du découvert¹ **SELON LE MONTANT DU DÉCOUVERT**

Crédits à la consommation

Crédit renouvelable

Crédit Renouvelable : Supplétis / Mon crédit dispo
Le taux débiteur annuel et le TAEG (Taux annuel effectif global) sont indiqués sur l'offre de contrat de crédit. **NOUS CONSULTER**

Peuvent être associées au Crédit Renouvelable Supplétis

- Une carte Cartwin adossée à un compte de dépôt pour des paiements ou des retraits au comptant en France et à l'étranger (sous réserve que l'équipement électronique utilisé par votre commerçant le permette) et à un crédit renouvelable pour des paiements ou des retraits à crédit en France uniquement.
- Une assurance emprunteur¹ : de 0,197% à 0,327% par mois, sur le solde restant dû, selon le capital accordé.

Frais de dossier et de mise en place **GRATUIT**

Crédits qui ne sont plus commercialisés

Crédit Renouvelable : OPEN
Le taux débiteur annuel et le TAEG (Taux annuel effectif global) sont indiqués sur l'offre de contrat de crédit. **NOUS CONSULTER**

Crédit à la consommation amortissable à taux fixe

Le taux débiteur annuel et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de prêt.

Prêt à la consommation Auto, Travaux, Personnel **NOUS CONSULTER**

Gamme Eco-prêt (Eco-PTZ MaPrimeRénov, Standard, Parcours Accompagné...) **NOUS CONSULTER**

Regroupements de crédits (Regroupement dans un seul prêt de différents crédits à la consommation) **NOUS CONSULTER**

Prêt Rachat de crédit **NOUS CONSULTER**

Frais de dossier² **1 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ**
• Montant minimum **100 €**

Lettre d'Information annuelle sur le capital restant dû **GRATUIT**

Nantissement de produits financiers **NOUS CONSULTER**

Assurance Emprunteur¹ **NOUS CONSULTER**

¹ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de PREDICA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 40.

² Non applicable pour certains prêts réglementées, dont prêt à taux zéro, Eco-PTZ, prêt Epargne Logement.

Crédits Immobiliers

Prêt à Taux Zéro (PTZ)	NOUS CONSULTER
Gamme Eco-prêt (Eco-PTZ MaPrimeRénov, Standard, Parcours Accompagné...)	NOUS CONSULTER
Prêt à l'accession sociale (PAS)	NOUS CONSULTER
Prêt conventionné	NOUS CONSULTER
Prêt Épargne Logement	NOUS CONSULTER
Facilimmo (prêt à taux fixe ou révisable, amortissable ou in fine)	NOUS CONSULTER
Crédit relais	NOUS CONSULTER
Frais de dossier ¹	1 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ
• Montant minimum	750 €
• Sur le prêt PAS	500 € MAXIMUM
Assurance Emprunteur ²	NOUS CONSULTER
Autres opérations liées aux crédits	
Attestations diverses liées au prêt	29 €/DOCUMENT
Modification du compte à débiter ³	29 €
Modification de la date d'échéance	29 €
Modification de la périodicité	29 €
Report d'échéance non contractuel	150 €
Modification de garantie	150 €/PROJET ⁴
Lettre d'Information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt)	GRATUIT
Réédition de tableau d'amortissement	29 €
Réaménagement de prêt : frais de dossier	1 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ
• Montant minimum	750 €
• Indemnité de réaménagement	NOUS CONSULTER
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises avant le 01/07/2016	29 €
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises à compter du 01/07/2016	GRATUIT
Décompte de remboursement de crédit consommation	29 €
Mainlevée totale ou partielle de garantie (hypothèque)	150 €
Désolidarisation de prêt	500 €/PROJET ⁴
Transfert de prêt	500 €/PROJET ⁴
Attestation donation	29 €
Frais de recherche de prêts	61 €
Prolongation de court terme	29 €
Pause mensualité (dans l'option souplesse)	50 € EN AGENCE /GRATUIT EN SELF CARE

¹ Non applicable pour certains prêts règlementés, dont prêt à taux zéro, Eco-PTZ, prêt Epargne Logement.

² Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de Predica, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 40.

³ Hors modification réalisée dans le cadre d'une mobilité bancaire ou réalisée en ligne par le client.

⁴ Frais prélevés par projets déjà financés.



Épargne et Placements financiers

Épargne bancaire

Transfert de compte vers une autre banque (Livrets et Assimilés)	GRATUIT
Transfert de compte vers une autre banque (PEL/CEL)	98 €
Mandat d'épargne	GRATUIT
Mandat d'épargne + ¹	1,60 €/MOIS

Épargne disponible

Livret A, Compte sur livret, Compte Épargne Logement, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret Codebis, Livret d'Épargne Populaire, Livret Engagé Sociétaire, Livret Projet Agri. Les livrets pour les jeunes sont traités à la rubrique suivante.

Ouverture	GRATUIT
Taux bruts en vigueur	NOUS CONSULTER

Épargne moyen/long terme

Les dépôts à terme et le Plan Épargne Logement

Ouverture	GRATUIT
Taux bruts en vigueur	NOUS CONSULTER

L'assurance vie et le Plan d'Épargne Retraite (PER individuel assurance vie)²

Droits d'entrée	NOUS CONSULTER
Rémunération	NOUS CONSULTER
Frais de gestion	NOUS CONSULTER

Placements financiers

Les frais relatifs aux PEA et PEA-PME sont régis par l'article D. 221-111-1 du code monétaire et financier.

Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte-titres, d'un PEA-PME ou d'un PER individuel compte-titres	GRATUIT
---	---------

Transfert* de compte-titres vers un autre établissement	150 €
--	-------

- Par compte

Transfert de PEA/PEA-PME vers un autre établissement	MAXI 150 €
---	------------

- Par compte
- Par ligne

Transfert de PERI bancaire vers un autre établissement³	MAXI 150 €
---	------------

- Par compte



Bon à savoir !

En cas de transfert du plan d'un organisme vers un autre, les frais de garde prélevés par le premier organisme au cours de l'année du transfert ne peuvent excéder une part du plafond des droits de garde, proportionnelle à la durée effective de gestion du plan par cet organisme au cours de l'année. Lorsque les frais ont déjà été prélevés et qu'ils excèdent cette part, la différence est restituée au titulaire (art. D 221-111-1 Code monétaire et financier).

¹ Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.

² Contrat souscrit auprès de Predica, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 40.

³ Dans la limite de 1% de l'encours du Plan pendant 5 ans, 0% au-delà.

* Hors transfert ligne étrangère.

Opérations diverses sur titres (suite)

Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique	15,65 €
Ordre annulé, non exécuté	GRATUIT
Mise en nominatif administré	50 €
Mise en nominatif pur	50 €
Pôle Bourse	9,90 €/MOIS
Gestion conseillée	NOUS CONSULTER
Gestion Conseillée option Titres Vifs	NOUS CONSULTER
Mandats de gestion	NOUS CONSULTER

Ordres de bourse en France

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR INTERNET ET PAR TÉLÉPHONE

INVEST STORE INITIAL pour Compte Titres ordinaire

- 0,70 % du montant de l'ordre
 - Frais fixes à la ligne
- 9 € MINIMUM
GRATUIT

INVEST STORE INITIAL POUR PEA / PEA-PME¹

- 0,50 % du montant de l'ordre

INVEST STORE INTÉGRAL

POUR COMPTES TITRES

- Ordre ≤ à 1000,00 €
 - Ordre > à 1000,00 €
- 0,99 €
0,12 % DU MONTANT DE L'ORDRE

INVEST STORE INTÉGRAL

POUR PEA / PEA-PME¹

- Ordre ≤ à 500,00 €
 - Ordre > 500,00 € et ≤ 1 000,00 €
 - Ordre > à 1000,00 €
- 0,48 % DU MONTANT DE L'ORDRE
0,18 % DU MONTANT DE L'ORDRE
0,12 % DU MONTANT DE L'ORDRE

SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (SRD)

Frais proportionnels	0,024 %/JOUR
----------------------	--------------

AUTRES SERVICES

Souscription et vente de SICAV et FCP Crédit Agricole ²	NOUS CONSULTER
--	----------------

Frais de souscription OPC hors Crédit Agricole ²	NOUS CONSULTER
---	----------------

Achat / vente de titres non cotés	1 % DU MONTANT
-----------------------------------	----------------

¹ Limités à 0,5 % du montant de l'opération pour les titres cotés si elle est réalisée par voie dématérialisée, et à 1,2 % dans les autres cas, plafonds non applicables pour les titres cotés hors UE et EEE. Plafonds de 1,2 % du montant de l'opération pour les titres non cotés. Les opérations relatives aux titres qui ne sont pas réalisées sur une plateforme de négociation ne donnent pas lieu à prélèvement d'autres frais que les droits d'entrée prélevés lors de la souscription. Si aucun frais de souscription n'est perçu, ou s'ils sont acquis au fonds, le gestionnaire du plan peut prélever une commission de souscription respectant les plafonds.

² Frais de marché en sus, variables selon le lieu d'exécution.

Ordres de bourse sur bourses étrangères

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR INTERNET ET PAR TÉLÉPHONE

INVEST STORE INITIAL pour Compte Titres ordinaire

- 0,70 % du montant de l'ordre
- Frais fixes à la ligne gratuits
- Majoré le cas échéant des frais de courtage étrangers

40 € MINIMUM

INVEST STORE INITIAL pour PEA / PEA-PME

- 0,50 % du montant de l'ordre

INVEST STORE INTÉGRAL

- 0,50 % du montant de l'ordre
- Frais fixes à la ligne gratuits
- Majoré le cas échéant des frais de courtage étrangers

Droits de garde sur Compte titres / PEA / PEA-PME

PAR AN

Pour les détenteurs de l'offre Invest Store Integral	GRATUIT
Compte-Titres Frais de tenue de compte	26,55 €
PERI Titres en gestion libre Frais de tenue de compte	0,80 %¹
PERI Titres en gestion pilotée Frais de tenue de compte	EXONÉRÉ
PEA / PEA-PME Frais de tenue de compte	0,40 %²
Compte Titres / PEA / PEA-PME composé exclusivement de parts sociales, CCI Crédit Agriculture Toulouse 31, Actions Crédit Agricole SA	GRATUIT

	Commission proportionnelle au montant du portefeuille	Frais fixes par ligne
Parts sociales, CCI Crédit Agricole Toulouse 31, Actions Crédit Agricole SA	-	GRATUIT
SICAV, FCP et emprunts du Groupe Crédit Agricole	0,12 %	5 €
Autres actions françaises, SICAV, FCP et emprunts hors Groupe Crédit Agricole	0,30 %	5 €
Valeurs étrangères ³	1,20 %	5 €

Montant maximum : 430,00 € / AN / COMPTE-TITRES/PEA/PEA-PME.

Droits de garde calculés sur la base des encours détenus au 31/12/2026.

¹ 0,80 % de la valeur du plan.

² Limités à 0,4 % de la valeur du plan. Majoration possible par ligne ou unité de compte, limitée à : 5 € pour les titres cotés, 25 € pour les titres non cotés.

³ Limités à 0,5 % du montant de l'opération pour les titres cotés (1) si elle est réalisée par voie dématérialisée, et à 1,2 % dans les autres cas, plafonds non applicables pour les titres cotés hors UE et EEE. Plafonds de 1,2 % du montant de l'opération pour les titres (2) non cotés.



Bon à savoir !

Comptes inactifs

Les frais et commissions qui peuvent être prélevés sur les comptes inactifs s'entendent de l'ensemble des frais et commissions perçus par l'établissement sur les opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes et les produits et services bancaires liés à ces comptes. Ces frais et commissions sont plafonnés annuellement par compte pour chacune des catégories de compte comme suit :

- les produits d'épargne suivants ne donnent lieu au prélèvement d'aucuns frais ni commission : Livret A, Livret d'épargne populaire, Plan d'épargne populaire, Livret jeune, Livret de Développement Durable et Solidaire, Plan et Compte d'épargne logement ;
- pour les comptes PEA, PEA-PME et les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif ;
- pour les autres comptes mentionnés au I de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier : le montant total des frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30 €.

Or

Achat ou vente

- Frais proportionnels 2,50 % **MINIMUM 40 €**

Conditionnement par sac plombé 13,75 €

Expertise par pièce 2,50 €

- Prix minimum d'expertise **10 €**

Rédition bulletin d'essai (pour lingot) 100 €

Taxe forfaitaire sur la vente 11,50 %

Autres demandes NOUS CONSULTER

Titre non cotés

Droit de garde NOUS CONSULTER



Offres pour les Jeunes

Ces offres et conditions tarifaires sont destinées aux jeunes dans les limites d'âge indiquées. Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.

Cotisation carte pour les 10 / 17 ans

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : Mastercard Mozaïc Black*

- La cotisation de la carte Mastercard Mozaïc Black inclut les frais de la présente rubrique « Offres pour les Jeunes » suivants :
 - retrait d'espèces par carte au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale,
 - retraits d'espèces par carte en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement,
 - retraits d'espèces par carte en euro dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)¹ à un distributeur automatique d'un autre établissement,
 - retraits d'espèces par carte en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE)¹ à un distributeur automatique d'un autre établissement,
 - paiements par carte en euro dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)¹,
 - paiements par carte en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE)¹.

GRATUITE
jusqu'à 17 ans (inclus)
et 12€/AN
à partir de 18 ans

Cartes qui ne sont plus commercialisées

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde

18,80 €/AN

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) : Mastercard Mozaïc

20,90 €/AN

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Mastercard Globe Trotter

4,24 €/MOIS

Carte Mozaïc de retrait

1 €/AN

Paiement et retrait par carte (Hors Mastercard Mozaïc Black et hors offres groupées de services Essentiel et Premium pour les 18-30 ans inclus)

Voir détail des conditions page 11.

¹ Hors frais appliqués par la banque étrangère.

* La carte Mozaïc Black est souscriptible jusqu'à l'âge de 17 ans et peut être conservée par son titulaire jusqu'à ses 25 ans (inclus). Tarif applicable à compter de la cotisation annuelle qui suit les 18 ans du porteur.

Retrait d'espèces par carte¹

Retrait d'espèces par carte en euro² dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) (y compris les retraits par carte en euro dans la zone euro)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets		
	du Crédit Agricole	d'une autre banque
Carte Mozaïc de retrait		
Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde	GRATUIT	1,20 €/RETRAIT À PARTIR DU 3^{ÈME} RETRAIT/MOIS
Mastercard Mozaïc Black		

Autres cartes => Cf. tableau p. 9 et 10, tableau « carte de paiements et de retraits »

Retrait d'espèces par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

Voir détail des conditions page 11.

Offres groupées de service

Cotisation à une offre groupée de service.

Les jeunes entre 18 et 30 ans (inclus) bénéficient de tarifs spécifiques sur les cotisations des offres Essentiel et Premium, présentées pages 16, 17, 18. Ces tarifs sont fixés par paliers en fonction de l'âge.

	18-25 ans (inclus)	26-30 ans (inclus)
Offre Essentiel	3 €/MOIS	6 €/MOIS
Offre Premium	5 €/MOIS	9 €/MOIS

Offre qui n'est plus commercialisée

Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18-30 ans inclus)	3 €/MOIS
--	-----------------

¹ Hors frais appliqués par la banque étrangère.

² Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021). Hors frais appliqués par la banque étrangère.

Crédits et Découverts

Prêt Permis à un euro par jour (jusqu'à 25 ans),	NOUS CONSULTER
Prêt étudiant	NOUS CONSULTER
Good Loc (caution bancaire de loyers)	NOUS CONSULTER
Frais de dossier sur prêt	NOUS CONSULTER
Lettre d'information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT
Lettre d'information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt)	GRATUIT

Épargne et placements financiers

Livret Tiwi (0-11 ans) <ul style="list-style-type: none">• Ouverture• Taux brut en vigueur	GRATUIT NOUS CONSULTER
Livret Jeune (12-25 ans) <ul style="list-style-type: none">• Ouverture• Taux brut en vigueur	GRATUIT NOUS CONSULTER

Assurance

Assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans	NOUS CONSULTER
--	----------------



Majeurs protégés

Gestion des mesures de protection ¹	25 €
Attestation annuelle pour les familles	25 €
Relevés au-delà de 2 ans pour un mandataire judiciaire	SUR DEVIS
Ajout de RIB par un mandataire judiciaire	25 €/RIB

¹ Changement de représentant ou pose de mesure.



Opérations à l'étranger

Tenue et suivi de compte

Tenue de compte en devise	7 €/MOIS
---------------------------	----------

Flux internationaux

Virement non SEPA	Cf page 13
Option «our» frais à charge de l'émetteur	22,50 €
Impayé	45 €
Commission de paiement d'un chèque remis à l'étranger	53,55 €
Chèque de banque en devise	44,10 €
Retraits d'espèces au distributeur automatique de billets	Cf page 11

Autres opérations

Ouverture d'un compte à l'étranger	232,40 €
Forfait assistance «réseau international desk»	115,80 €

Autres frais associés aux opérations internationales

Commission de change (appliquée sur les opérations impliquant un achat ou une vente de devise)

- Commission de change sur virement émis ou reçu 0,05 %
15,50 € MINI - 21,90 € MAXI
- Commission de change cession ou achat devise 0,05 % - 15,50 € MINI

Frais de port A/R France d'envoi de documents 16,90 €

Frais de port express (Europe et Monde) d'envoi de documents 32,50 €

Répercution des frais de banque étrangère SELON BAREME DE LA
BANQUE ETRANGERE

Avis de sort 10 €

Copie de SWIFT 10 €

Email de confirmation de traitement virement 10 €

Coordonnées incomplètes sur virement 10 €

Retour de fonds 10 €

Modification d'un virement permanent 10 €

Message complémentaire à banque tierce 10 €

Chèque

Encaissement d'un chèque étranger (sauf bonne fin) 49,50 €

Encaissement d'un chèque étranger (crédit après encaissement) 69,80 €



Assurances et Prévoyance

Assurance pour vous et vos proches

L'assurance complémentaire santé	NOUS CONSULTER
L'assurance des accidents de la vie	NOUS CONSULTER
L'assurance dépendance : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré	NOUS CONSULTER
L'assurance décès : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré	NOUS CONSULTER
L'assurance obsèques <ul style="list-style-type: none">• Contrat de financement : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré• Contrat d'assistance	NOUS CONSULTER

Assurance pour vos biens

L'assurance automobile	NOUS CONSULTER
L'assurance multirisque habitation	NOUS CONSULTER
L'assurance garantie locative	NOUS CONSULTER
L'assurance deux roues	NOUS CONSULTER
L'assurance tous mobiles	NOUS CONSULTER

Assurance pour vous protéger au quotidien

La protection juridique	NOUS CONSULTER
-------------------------	--------------------------------

Assurance des Emprunteurs

Assurance des Emprunteurs	NOUS CONSULTER
---------------------------	--------------------------------

Assurance de la Banque au Quotidien

	Standard	Premium
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Plus¹	2 €/MOIS/COMPTE	4,20 €/MOIS/COMPTE
SécuriWEB	1,25 €/MOIS/ COMPTE	2,50 €/MOIS/COMPTE

¹ Votre assurance permet aussi de vous indemniser en cas de sommes débitées frauduleusement sur votre Compte Bancaire et non remboursées par votre Caisse régionale au titre de ses obligations légales, relatives à la fraude aux moyens de paiement, résultant des exigences du code monétaire et financier (voir détail à la notice d'assurance).

SécuriTRESORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit jusqu'au 31/12/2016

Prix	Tranches de découvert
1,35 €/MOIS/COMPTE	<= 300 €
2 €/MOIS/COMPTE	de 301 € à 2 000 €
3 €/MOIS/COMPTE	> 2 000 € Plafond d'indemnisation : 3 000 €/SINISTRE/AN

SécuriTRESORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit à partir du 01/01/2017

Prix	Tranches de découvert
1,35 €/MOIS/COMPTE	<= 500 €
2 €/MOIS/COMPTE	de 501 € à 2 000 €
3 €/MOIS/COMPTE	> 2 000 € Plafond d'indemnisation : 3 000 €/SINISTRE/AN

Offres qui ne sont plus commercialisées

SécuriVOL	2 €/MOIS
SécuriVOL Plus	24 €/AN
SécuriVOL Secours	15 €/AN
SécuriCOMPTE	9 €/AN

Assurances et Prévoyance : mentions légales

Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 02 29 51 («<http://www.orias.fr>»).

Les contrats sont souscrits auprès des entreprises suivantes, régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 :

PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 445 445 425 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS. Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865.

Les contrats d'assurance dommages

PREDICA - S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris

Les contrats d'assurance vie, décès et assurance dépendance.

Les contrats Financement Obsèques (contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam).

Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation.

CAMCA Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053.

Les contrats d'assurance SécuriCOMPTE, SécuriWEB, SécuriEPARGNE, SécuriLIVRETS, SécuriZEN, SécuriCOMPTE Découvert et SécuriTRESORERIE.

Le PER est assuré par **CAAR** - Crédit Agricole Assurances Retraite - SA au capital de 319 116 250 € entièrement libéré. Fonds de retraite professionnel supplémentaire régi par le code des assurances Siège social 16 -18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris 905 383 667 RCS Paris.

EUROP ASSISTANCE - Société Anonyme au capital de 61 712 744 €, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 451 366 405, sise 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS.

Les prestations d'assistance des contrats « Garantie Assistance décès », « Vers l'Autonomie Assistance », « Assistance Obsèques » et « Assurance Dommages ».

APRIL INTERNATIONAL Care France - S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727. Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (HYPERLINK « <http://www.orias.fr> »).

Les contrats d'assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans.

Produit conçu et géré par APRIL International Care France et assuré par Groupama Gan Vie (garantie frais de santé), **Chubb Européen Group SE** (pour les garanties assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, stages et locatives, assurance bagages, incident et interruption de séjour et assistance juridique) NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.

PREVISEO OBSEQUES SA au capital de 500 000€, siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, 409 463 866 RCS Paris. (pour la garantie assistance juridique). NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.

Les prestations d'assistance des contrats « Assistance Obsèques ».



Succession

Frais facturés pour les opérations liées aux successions¹.

Mineurs		GRATUIT
Majeurs		
Montant total des soldes des avoirs < 6 000 €		GRATUIT
Montant total des soldes des avoirs > ou = 6 000 €		
En cas de justification par l'héritier de sa qualité d'héritier ²	Succession non complexe ³	GRATUIT
	Succession complexe ³	1% DU MONTANT TOTAL DES SOLDES DES AVOIRS DANS LA LIMITE DE 850 €

Le **montant total des soldes des avoirs** est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse régionale suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). **Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouverts à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs.**

Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte.

¹ Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel.

² En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, l'héritier justifie de sa qualité d'héritier soit par la production d'un acte de notoriété, soit par la production de l'attestation prévue au cinquième alinéa de l'article L. 312-1-4 du code monétaire et financier.

³ En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, les opérations liées à la succession sont manifestement complexes dans l'une des situations suivantes :

- en cas d'absence d'héritiers mentionnés au 1° de l'article 734 du code civil c'est-à-dire les enfants du défunt et leurs descendants.
- en cas de présence d'un contrat de crédit immobilier en cours à la date du décès,
- en cas de présence d'un ou plusieurs comptes à clôturer du défunt de nature professionnelle,
- en cas de constitution de sûretés sur les comptes et produits d'épargne à clôturer,
- en cas d'existence d'éléments d'extranéité (par exemple : résidence habituelle du défunt ou d'un héritier à l'étranger).



Autres Services

Protection des particuliers

- la télésurveillance¹

Formule initiale à partir de 21,90 €/MOIS
Formule intégrale à partir de 32,90 €/MOIS
NOUS CONSULTER

Magazines² Offre réservée aux clients du Crédit Agricole

Merci pour l'info Prestige (version numérique)

- Accès illimité au service " Les experts de Merci pour l'info "
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents

48 €/AN

- + Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile

38,08 €/AN

Merci pour l'info Premium (version numérique)

- Accès illimité au service " Les experts de Merci pour l'info "
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques, en version numérique

18 €/AN

- + Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile

38,08 €/AN

Merci pour l'info Essentiel (version numérique)

- Accès au service " Les experts de Merci pour l'info " : 2 demandes / an
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques, en version numérique

12 €/AN

- + Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile

38,08 €/AN



Bon à savoir !

Service clients Uni-Médias : pour toute question relative aux publications

N°Cristal 09 69 32 34 40

APPEL NON SURTAXE

Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MEDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible à tout moment auprès d'Uni-Médias.

¹ Prestation de télésurveillance exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le CA agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 547 360 €, Siège social : 13, rue de Belle Ile 72190 COULAINES, SIREN 799 869 342 RCS LE MANS - N° TVA FR 19 799869342 - Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2118-05-28-20190389180 « l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

² La résiliation est possible et gratuite à tout moment auprès d'UNI-MEDIAS.



Autres Services (suite)

Magazines¹ (suite) Offre réservée aux clients du Crédit Agricole
Abonnement papier et numérique

Santé magazine (Abonnement de 12 n°/an, précédé de 3 n° offerts)	31,60 €/AN
Détente Jardin (Abonnement de 6 n° + 1 hors-série par an, précédé de 2 n° offerts)	22,90 €/AN
Régal (Abonnement de 6 n° + 2 hors-séries par an, précédé de 2 n° offerts)	27,90 €/AN
Maison Créative (Abonnement de 6 n° + 1 hors-série par an, précédé de 2 n° offerts)	23,90 €/AN
Détours en France (Abonnement de 8 n° + 3 hors-séries par an, précédé de 2 n° offerts)	49,80 €/AN
Plus de Pep's (Abonnement de 6 n°/an, précédé de 1 n° offert)	19,90 €/AN
Parents (Abonnement de 6 n°/an (précédé d'un n° offert)	18,90 €/AN



Bon à savoir !

Service clients Uni-Médias : pour toute question relative aux publications

 **N°Cristal** 09 69 32 34 40

APPEL NON SURTAXE

Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MEDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible à tout moment auprès d'Uni-Médias.

¹ La résiliation est possible et gratuite à tout moment auprès d'UNI-MEDIAS.

Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement

(Article D.312-1-1 I.A. du code monétaire et financier)

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Cartographie des zones européennes



¹ Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1er février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

² La Bulgarie utilise l'euro comme monnaie nationale depuis son entrée dans la zone Euro le 01/01/2026.

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.

Cette liste est susceptible d'évoluer.



Résoudre un litige

En premier recours amiable : votre agence et le service client

Votre agence. Votre agence est à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements sur le fonctionnement de votre compte ou sur l'utilisation des services mis à votre disposition et répondre à vos éventuelles réclamations.

Le service client. Si la réponse apportée par votre agence ne vous satisfait pas, ou si vous n'avez pas eu de réponse, vous avez la possibilité de formuler votre réclamation par écrit auprès de notre service client. Il s'efforcera de trouver la meilleure solution à votre différend.

Vous avez toujours la possibilité de formuler votre réclamation à l'oral ou par messagerie instantanée. Dans ce cas, si la réponse qui vous a été apportée ne vous donne pas immédiatement entière satisfaction et si vous ne disposez pas d'une copie datée de votre réclamation, nous vous invitons à la formuler par écrit. Notez que sans réclamation formulée par écrit, vous ne pourrez pas saisir le médiateur. Pour saisir notre service client, vous pouvez écrire à notre adresse Crédit Agricole Toulouse 31 - Qualité et Réclamations, 6/7 place Jeanne d'Arc - BP 40535 - 31005 TOULOUSE Cedex 06, ou au moyen du formulaire en ligne disponible en allant sur notre site Internet : www.ca-toulouse31.fr (hors coût du fournisseur d'accès Internet).

Votre agence ou le service client accuse réception de votre réclamation écrite dans un délai maximal de **10 jours ouvrables** à compter de l'envoi de votre réclamation. Votre agence ou le service client apporte une réponse à votre réclamation écrite dans un **délai de 2 mois** au plus tard à compter de l'envoi de votre réclamation.

Les cas particuliers :

- Si votre litige porte sur un sinistre Pacifica, votre interlocuteur est le gestionnaire de votre sinistre.

- Si la réclamation porte sur un service de paiement, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, ou au plus tard dans les 35 jours ouvrables en cas de situations exceptionnelles.

- Si la réclamation porte sur la souscription, la gestion, l'application ou l'interprétation de votre contrat d'assurance et que la réponse apportée par votre conseiller ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le service Consommateurs ou Clients de la compagnie d'assurance concerné à l'adresse suivante :

- Pour les contrats assurés par Pacifica (Assurance Dommages auto, habitation, santé et autres), adressez-vous à Pacifica Service consommateurs 8-10, boulevard de Vaugirard 75724 Paris cedex 15

- Pour les contrats assurés Predica (contrat d'épargne, assurance-vie, retraite, prévoyance, décès), adressez-vous à Predica Relation et Service clients 16-18, boulevard de Vaugirard 75724 Paris cedex 15

- Pour un contrat de Prévoyance, d'obsèques ou d'assurance emprunteurs, toute demande d'information ou réclamation relative à la conclusion ou à l'exécution du contrat peut être faite auprès de votre conseiller bancaire. Si la réponse n'apparaît pas satisfaisante, une réclamation peut être adressée par écrit à Crédit Agricole Assurances ; Service réclamation
TSA 82222 59652 VILLENEUVE D'ASCQ

- Pour un contrat assuré par CAMCA, adressez-vous à : CAMCA - Service réclamations, 53 rue La Boétie, 75008 PARIS
- Pour les assurances emprunteurs CNP Assurances, une réclamation peut être adressée par écrit à CNP Assurances, Service réclamations TSA 81566, 4 Place Raoul Dautry 75716 PARIS CEDEX 15 ou par mail à recla.cf@cnp.fr

En dernier recours amiable : le médiateur

La saisine d'un médiateur est le dernier recours amiable. Toutefois, cette procédure n'est possible que si aucune action judiciaire n'a été engagée et s'applique sans préjudice de toute autre voie d'action légale.

Vous pouvez saisir gratuitement et par écrit l'un des médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence :

- sous réserve que, vous n'avez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de votre agence et du service client de votre Caisse régionale (ou de votre compagnie d'assurance) par une réclamation écrite ;

ou

- en tout état de cause dans un délai de deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu.

Votre demande doit être adressée au Médiateur compétent dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de votre Caisse régionale (ou de la compagnie d'assurance concernée). A compter de la date à laquelle la saisine du Médiateur vous a été notifiée par ce dernier ainsi qu'à votre Caisse régionale (ou à la compagnie d'assurance concernée), l'issue de la médiation prendra fin au plus tard dans un délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe.

Dans le cadre de votre saisine du Médiateur, vous nous autorisez expressément à communiquer au Médiateur tous les documents et informations utiles à l'accomplissement de sa mission. Vous nous déliez donc du secret bancaire vous concernant, pour les besoins de la médiation.

Le Médiateur bancaire doit être saisi par écrit pour les litiges relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte, opérations de crédit, services de paiement), de produits d'épargne, ainsi qu'en matière de commercialisation de contrats d'assurance distribués par votre Caisse régionale :

- Soit sur le site internet : <https://kergommeaux-mediateur-consommation.fr>
- Soit par voie électronique ker@kergommeaux-mediateur-consommation.fr
- Soit par voie postale : Monsieur Xavier de Kergommeaux, Médiateur de la consommation auprès du Crédit Agricole Toulouse 31, 68 avenue d'Iéna, 75116 PARIS.

Vous pouvez vous renseigner sur le déroulement de cette procédure de médiation en consultant le site internet du Médiateur bancaire. Sont exclus les litiges relevant de la politique générale de la Caisse régionale comme par exemple la politique tarifaire ou encore l'octroi ou le refus de crédit.

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à des produits ou services financiers
-de préférence, par voie électronique :
<https://www.amffrance.org/fr/le-mediateur-delamf/votre-dossier-demeditation/vous-voulezdeposer-une-demande-demeditation>
(hors coût du fournisseur d'accès Internet)



-soit par voie postale : le Médiateur de l'AMF, 17 place de la bourse
75082 PARIS Cedex 02

Le Médiateur de l'Assurance doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à l'application ou l'interprétation de contrats d'assurance ne relevant pas de leur commercialisation : par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur à l'adresse suivante www.mediation-assurance.org (hors coût du fournisseur d'accès internet).

La plateforme européenne. Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, vous pouvez recourir à la plateforme européenne de Règlement des Litiges en Ligne accessible à l'adresse Internet suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr> (hors coût du fournisseur d'accès internet)

NOTES

NOTES

EN CAS D'URGENCE

Déclarer un sinistre Auto, Habitation, Assurance des Accidents de la Vie

0 800 810 812 Service & appel gratuits

Faire opposition sur un chèque ou chéquier, signaler la perte, le vol ou l'utilisation frauduleuse de sa carte bancaire

09 69 39 92 91

Appel non surtaxé,
coût selon opérateur,
service disponible 24h/24

Déclarer un litige dans le cadre de son contrat Protection Juridique Pleins Droits

0 800 813 810 Service & appel gratuits

SOS carte

09 69 39 92 91

Appel non surtaxé,
coût selon opérateur,
service disponible 24h/24

Signaler la perte, le vol ou l'utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, Faire opposition sur un chèque ou sur votre chéquier.



Document informatif à vocation non-publicitaire. Mars 2026. Édité par La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31, société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de Crédit dont le siège social est situé au 6/7, Place Jeanne d'Arc BP 40535 31005 TOULOUSE Cedex 6, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 776 916 207, Inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 022 951 en qualité de courtier d'assurance, N°IDU (identifiant Unique) : FR234312_01NMNM. Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic numéro CPI 3101 2020 000 045 311 délivrée par la CCI de Toulouse, bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA - 53 Rue de la Boétie 75008 PARIS.

Établissement de crédit de droit français soumis aux articles L511-1 et suivants du code monétaire et financier, agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR - 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris) en qualité de banque prestataire de services d'investissement habilitée à effectuer toutes les opérations de banque et à fournir tous services d'investissement, conformément aux dispositions du code monétaire et financier.

Conformément à l'article L.312-1-1 IV du Code monétaire et financier, nous vous indiquons que vous êtes réputés avoir accepté les présentes modifications, à défaut de notification de votre part avant la date d'entrée en vigueur proposée de cette modification, que vous ne l'acceptez pas. Dans ce cas, nous vous précisons également que, si vous refusez la modification proposée, vous avez la possibilité de résilier la convention de compte de dépôt sans frais, avant la date d'entrée en vigueur proposée de la modification.